

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Changement des pratiques de chasse : expérimentation de la traque-affût en battue silencieuse

N° action : 30

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation
- 3.4. Accompagnement de l'évolution du projet et participation citoyenne

Description de l'action :

Cette fiche est en lien avec la fiche 28.

- Contexte :

La chasse en battue « à cors et à cris », consistant à traquer avec des chiens un territoire encerclé par des chasseurs postés sur son périmètre, est le mode de chasse le plus répandu pour la chasse au grand gibier dans le territoire du PNVS, depuis si longtemps qu'il fait partie de ce qu'on pourrait appeler une « tradition de chasse ». Ce mode de chasse jouit d'une relative facilité de mise en œuvre pour le placement des postes et la conduite de la traque et a fait ses preuves en termes de résultat de chasse (nombre de gibier prélevé / sortie de chasse). Mais à l'heure où le bien-être animal devient une préoccupation majeure, il pâtit d'une mauvaise perception par le stress qu'il engendre chez les animaux pourchassés, ainsi que par les blessures infligées à la fois au gibier lors de tirs ratés et aux chiens lors des « fermes » avec les sangliers. De même, les manifestations bruyantes (usage du cor, cris, aboiement des chiens) inhérentes à cette pratique de chasse, la forte visibilité des chasseurs en arme le long des chemins, provoque chez certains usagers non-chasseurs une réticence à l'encontre de la chasse en général, pourtant nécessaire à la gestion des populations de grands ongulés.

La traque-affût est un mode de chasse collective adaptée à la chasse au grand gibier, qui consiste à positionner les chasseurs non pas en ligne sur le périmètre de l'enceinte chassée comme en battue traditionnelle, mais à proximité des coulées de fuite des animaux, que ce soit à l'intérieur des enceintes ou à l'écart de celles-ci. Les postes sont généralement éloignés les uns des autres (plus sécurisant), sur des plateformes surélevées, ce qui permet un tir à 360° sur de courtes distances (tir fichant). La traque-affût en poussée silencieuse (pratiquée couramment en Allemagne), ajoute comme différence par rapport à la battue traditionnelle « à cors et à cris » qu'elle se pratique sans chiens, et de manière relativement silencieuse. Seuls quelques traqueurs, qui parcourent les enceintes dans le sens du vent, font bouger les animaux. Cette méthode de chasse permet de faire déplacer les animaux à une allure modérée, sans qu'ils ne se sentent pourchassés et ne se cantonnent. Dès lors, elle offre au chasseur plus de possibilités de rencontrer le gibier, des conditions de sélection et de tir optimales, tout en diminuant le stress des animaux chassés et leurs souffrances par les tirs non-létaux. Ce mode de chasse est réputé plus efficace à la fois en matière de tir (on évoque

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

des moyennes de 1,2 à 2 balles / gibier mort pour la traque-affût alors qu'on est plutôt à 6-7 balles / gibier mort en battue traditionnelle) et en matière de résultats (nombre de gibier prélevé par journée de chasse). La disposition particulière des postes est aussi propice pour la chasse à l'arc, qui a pour avantage d'être encore plus silencieuse.

Cependant, malgré son efficacité et sa potentielle plus grande acceptation vis-à-vis des non-chasseurs usagers de la forêt, ce mode de chasse reste peu développé dans nos territoires, principalement par manque de connaissance des gestionnaires et par réticence au changement. Il faut reconnaître que le placement des postes de même que le mode de traque nécessite un changement radical de pratique et une grande connaissance du territoire, mais ce ne sont pas là des obstacles insurmontables. Le fait de ne pas utiliser de chiens est source de réticences pour les traqueurs habitués à travailler avec leurs chiens, cependant cela pourrait également permettre le recrutement de traqueurs sans chiens.

En encourageant ce mode de chasse au sein des territoires du PNVS, on favorise une chasse plus éthique, engendrant moins de stress pour le gibier et garantissant un meilleur résultat pour le chasseur pour autant qu'elle soit bien mise en œuvre : plus de rencontres, meilleure identification du gibier, tir plus précis entraînant moins de gibier blessé, plus sécurisé. De plus, l'instauration d'une variabilité dans les modes de chasse participe à une meilleure efficacité globale de la chasse dans la régulation des populations en croissance, en ne permettant pas au gibier d'adapter son comportement à un mode de chasse en particulier. Enfin, ce mode de chasse silencieux est également adapté pour limiter la pression du grand gibier dans les zones en réserve intégrale.

- **Objectif :**

Encourager la traque-affût en battue silencieuse sur les territoires de chasse du PNVS par la formation des gestionnaires et la construction et placement de 350 miradors de battue en vue d'organiser ce mode de chasse sur 3000 à 3500 hectares « test » du territoire du parc.

- **Méthodologie :**

1. Appel à candidatures pour la mise en place de cette nouvelle pratique (favoriser une diversité de territoires de chasse);
2. Localisation des emplacements des miradors;
3. Mise en place des miradors et dégagements des angles de tir et poses de jalons : à charge du titulaire de chasse;
4. Formation des responsables de chasse et de traque;
5. Mise en œuvre des battues et suivi de résultats.

- **Localisation :**

Localisation des enceintes de 250 à 350 hectares dans les territoires de chasse du PNVS où la densité de grands ongulés est importante

- **Public(s) ciblé(s) :**

Conseils cynégétiques (chasseurs), gestionnaires de chasse, Communes du PNVS, DNF, Parcs naturels